

## 8. Créer des emballages plus durables

### A quels défis devons-nous répondre ?

Les déchets d'emballages représentent moins de 3 % de la totalité des déchets produits en Belgique. Depuis les années '90, les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché ont développé des systèmes efficaces et efficients pour le recyclage. En 2020, près de 80 % de tous les emballages mis sur le marché ont été recyclés (données Eurostat). Mais de nouvelles démarches doivent être accentuées pour rendre les emballages encore plus circulaires : augmenter les taux de collecte, mettre en place de nouveaux business modèles avec des solutions sans emballage ou avec des emballages réutilisables, incorporer plus de matières recyclées tout en garantissant la sécurité alimentaire.

Trop d'emballages se retrouvent également dans la nature. Imposer uniquement une responsabilité financière aux entreprises ne permettra pas de résoudre le problème. Une approche concertée et collaborative est nécessaire. Enfin, avec tout ce qui est sur la table, les entreprises paieront en 2024, près de 1 milliard de taxes et cotisations en matière d'emballage. C'est énorme et cela contribue au phénomène des achats transfrontaliers.

### Que demandons-nous aux décideurs politiques pour la prochaine législature ?

#### Compétitivité

N'imposez pas de nouvelles charges financières et diminuez les charges existantes comme la taxe fédérale sur les emballages afin de permettre aux entreprises d'investir dans des solutions innovantes. Ne prenez pas de mesures d'interdiction et d'obligation sans une analyse d'impact complète.

#### Partenariat gouvernement-industrie alimentaire

La gestion des déchets d'emballages avec la mise en place de Fost Plus et Valipac démontre qu'une approche collaborative où chaque maillon de la chaîne (entreprises, autorités locales, collecteurs et recycleurs, consommateurs) prend une part de responsabilité permet de donner les meilleurs résultats tant au niveau environnemental que sociétal et économique.

En matière de gestion des déchets sauvages, ne vous contentez pas d'une responsabilité uniquement financière mais utilisez cette opportunité pour, avec les entreprises, poursuivre cette approche intégrale et collaborative. Choisissez le système de consigne qui permet de bâtir sur les belles performances du sac bleu.

Mettez en place des systèmes volontaires et positifs permettant aux entreprises d'innover et de développer de nouveaux business modèles.

## Que faisons-nous en tant qu'industrie alimentaire ?

L'industrie alimentaire via Fost Plus a permis de financer toute une nouvelle économie en matière de recyclage des emballages ménagers avec l'extension du sac bleu, le développement de nouveaux centres de tri et plusieurs usines de recyclage performantes en Belgique. Via Valipac, des initiatives sont prises pour améliorer la traçabilité des déchets d'emballages industriels et rapatrier le recyclage de ces emballages en Europe.

Depuis 2015, les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché ont financé des cellules et des initiatives de propreté dans les trois régions du pays (Mooimakers, BeWapp, actions avec Bruxelles propreté/ Bruxelles environnement).

Les entreprises individuelles limitent la quantité d'emballages à usage unique mis sur le marché permettant le découplage entre la quantité d'emballages et le PIB. Elles modifient leurs emballages pour les rendre tous recyclables d'ici 2025 et introduisent des matériaux recyclés.

Fevia Vlaanderen est l'une des initiatrices du Green Deal Anders Verpakt.

Le secteur des boissons étudie et propose un système de consigne innovant et intelligent, la consigne digitale.

## Quelles sont nos demandes aux décideurs politiques, par niveau de pouvoir ?

Flandre	Wallonie	Bruxelles	Fédéral	Union européenne
Lors du développement de nouvelles législations, évitez à tout prix des mesures qui limitent la libre circulation des produits emballés dans le marché européen comme des obligations nationales en matière d'étiquetage, des interdictions nationales en mise sur le marché, etc.				
Réviser l'Accord interrégional en matière d'emballage afin de tenir compte des nouvelles méthodologies de calcul des objectifs de taux de recyclage et en évitant d'imposer des mesures plus contraignantes pour les entreprises belges par rapport à ses concurrents dans d'autres pays			Faites évoluer la taxe emballages fédérale vers une taxe récompensant les entreprises qui investissent dans des emballages plus circulaires.	Développez une législation qui tienne compte, comme en Belgique, de la différence de gestion entre les emballages ménagers et commerciaux/industriels.
Poursuivez des initiatives similaires au Green Deal Anders Verpakt afin de permettre dans un esprit constructif et collaboratif le développement de nouveaux modèles en matière d'emballages réutilisables.				
Limitez les coûts liés aux déchets sauvages en choisissant résolument pour une responsabilité financière et organisationnelle à charge des entreprises mettant des emballages sur le marché dans le cadre d'un partenariat entre les autorités locales et Fost Plus.			N'interdisez pas la mise sur le marché d'emballages qui sont encore permis au niveau européen.	Développez une législation assurant l'accès prioritaire aux matières recyclées pour les emballages.
Optez pour un système de consigne intelligent qui se base sur les bons résultats du sac bleu.				Permettez aux Etats membres de choisir un système de consigne digital.
Tenez compte de la législation sur les matériaux en contact avec les produits alimentaires lorsque vous travaillez sur l'obligation d'incorporer des matériaux recyclés dans les emballages.				

## Personnes de contact



Ann Nachtergaele  
Food Production & Consumption  
Policy Director  
+32 473 95 89 92  
an@fevia.be